



Province de Québec

Municipalité de Saint-Sylvestre

Règlement 184-2024

Règlement modifiant le règlement 70-2007 concernant le comité consultatif d'urbanisme

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Sylvestre est une municipalité régie par le *Code municipal du Québec* et assujettie aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

ATTENDU QUE le règlement 70-2007 a été adopté le 3 juillet 2007 et est entré en vigueur conformément à la Loi;

ATTENDU QUE le conseil de la municipalité de Saint-Sylvestre désire modifier le règlement 70-2007 concernant le comité consultatif d'urbanisme ;

ATTENDU QUE cette modification est conforme à l'article 146 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, RLRQ, c.A-19.1;

ATTENDU QU'UN avis de motion du présent règlement a été donné le 4 novembre 2024 et que le projet de règlement a été déposé et présenté lors de cette même séance ;

IL EST PROPOSÉ par Sonia Lehoux

APPUYÉ par Eric Gobeil

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

Article 1 PRÉAMBULE

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

Article 2 BUT DU RÈGLEMENT

Modifier la durée de mandat des membres afin que tous les membres ne terminent pas leur mandat une même année.

Article 3 DURÉE DU MANDAT

- a) L'article « 2.5 » est modifié par l'ajout d'un sous-paragraphe a), la suite du premier alinéa et se lit comme suit :

« a) Pour l'année 2025, les deux membres du conseil municipal seront nommés pour une période de 12 mois et les trois membres citoyens le seront pour une période de 24 mois. »

Article 3 ABROGATION

Ce règlement abroge et remplace toute disposition qui lui est incompatible contenue dans le règlement 70-2007.

Article 4 Entrée en vigueur

Le présent projet de règlement a été adopté le 4 novembre 2024 et entrera en vigueur selon la Loi.

Adopté le 2 décembre 2024

Nancy Lehoux
Mairesse

Louise Breton
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Avis de motion :	4 novembre 2024
Dépôt du projet de règlement :	4 novembre 2024
Adoption du projet :	4 novembre 2024
Adoption du règlement :	2 décembre 2024
Résolution :	2 décembre 2024
Promulgation et publication :	3 décembre 2024